MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-033

Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'opération « Plan vert : Soutien à la création et à la requalification d'espaces verts »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT le projet de la commune de créer un jardin paysager en cœur de ville ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière auprès d'Ile-de-France Nature ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De soumettre un dossier de demande de subvention auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'opération « Plan vert d'Ile-de-France : Soutien à la création et à la requalification d'espaces verts » pour la création d'un jardin paysager en cœur de ville.

ARTICLE 2
De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 274 920€ TTC.

ARTICLE 3
De s'engager sur une mise à disposition de l'espace public pour une durée de 20 ans.

ARTICLE 4
De signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 6
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 15 février 2024

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240215-DEC2024-033-AU
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024